



FORMULAIRE D'INSCRIPTION IMMERSION NATURE

ENTREPRISE PARTICULIER

IMMERSION NATURE

Titre : _____

Date : _____

Tarif Entreprise € HT : _____ Tarif Particulier € TTC : _____

Lieu de l'immersion nature : _____

PARTICIPANT

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Tél. portable : _____ Tél. professionnel : _____

E-mail : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

SOCIETE

Raison sociale : _____ N° Siret : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Date et signature :

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente reproduites au verso du formulaire d'inscription et les accepter sans réserve. En cas de difficultés de compréhension des dites conditions générales, le signataire est invité à se rapprocher au préalable du prestataire aux coordonnées indiquées ci-dessous.

A.FC - Alaneo Formation Conseil

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000 €

SIRET 801 293 614 00013 - RCS Toulouse – Déclaration d'activité N°73 31 07402 31 – NAF 8559A

Siège social : 478 Rue de la Découverte – Mini Parc 3 – CS 67624 31676 LABEGE FRANCE



IMMERSIONS NATURE

1. DEFINITIONS

Aux sens des présentes conditions générales de vente (ci-après « les CGV »), les termes comportant une majuscule revêtent les définitions ci-après listées :

Participant : toute personne physique qui se porte candidat ou est inscrite à une immersion nature.

Prestataire : A.F.C ALANEO FORMATION CONSEIL – Mini Parc III 478 rue de La découverte – CS67624 31676 LABEGE CEDEX.

2. OBJET

Les CGV s'appliquent à toutes les inscriptions à une immersion nature, commercialisée par le Prestataire et souscrite et financée soit par une personne physique à titre individuel et à ses frais, soit par une entreprise (ci-après l'Entreprise Bénéficiaire) pour l'un de ses salariés qui entreprend la formation.

3. INSCRIPTION

La transmission au Prestataire d'un formulaire d'inscription à une immersion nature implique l'adhésion entière et sans réserves du signataire de celle-ci ainsi que du participant désigné lors de l'inscription (ci-après le Participant) aux présentes CGV. L'Entreprise Bénéficiaire Employeur se porte fort de la notification et de la ratification desdites CGV par ledit Participant.

Toute condition contraire ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Prestataire, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que le Prestataire ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

3.1 Inscription

Une pré-inscription est possible par téléphone ou e-mail avec le formulaire d'inscription disponible sur demande au Prestataire (ci-après le Formulaire d'Inscription) dûment complété, tamponné et signé le cas échéant par une personne pouvant engager l'entreprise. L'inscription définitive intervient dès le règlement de la prestation au Prestataire, par virement, chèque ou Paypal.

3.2 Confirmation

Une confirmation par email, complétée de l'emplacement et des horaires de l'immersion nature, du nom du voilier si l'immersion nature se situe sur voilier, de l'horaire d'arrivée et de départ sur le voilier, est adressée soit au signataire du bulletin d'inscription, pour transmission au Participant, soit directement au Participant et à la personne chargée du dossier telle qu'identifiée sur le bulletin d'inscription, au plus tard 2 jours avant le début de l'immersion nature, sauf inscription tardive.

4. REPAS ET HEBERGEMENT SUR VOILIER

Les repas et l'hébergement si plus d'une journée inclus dans le tarif de l'immersion nature. La partie hébergement pourra faire l'objet d'une facturation séparée (inclus dans le tarif de l'immersion nature).

Les repas pris à l'extérieur pour immersion sur voilier (restaurant...) sont à la charge du participant.

Le Prestataire décline toute responsabilité pour les faits survenant à l'occasion de ces repas pris à l'extérieur du voilier et d'une façon générale, pour les faits survenant en dehors du voilier.

5. DEROULEMENT DE L'IMMERSION NATURE

5.1 Encadrement et équipe pédagogique

Chaque immersion nature est conçue et animée par une experte certifiée et, un guide de montagne breveté d'Etat ou d'un skipper breveté d'Etat ou supérieur.

5.2 Moyens techniques

Le Participant a accès durant l'immersion aux structures où se déroule l'immersion nature.

Le Participant doit se conformer aux règles édictées par le Prestataire.

5.3 Documentation

Toute documentation qui serait remise à chaque participant est la propriété du prestataire et ne peut en aucun cas être reproduite sous quelle que forme que ce soit (voir article 8).

6. FACTURATION - REGLEMENT

6.1 Frais d'immersion nature

Les frais d'immersion nature correspondent aux tarifs indiqués sur les modalités de la prestation.

6.2 Paiement

Les frais d'immersion nature sont réglés au Prestataire et une partie au partenaire si sur voilier au-delà de 1 jour.

- Les frais sont intégralement facturés avant le début de l'immersion nature,

- Le Prestataire demande le paiement de la totalité de la prestation lors de la réservation de l'immersion nature. Le Prestataire se réserve le droit de refuser la venue d'un participant si manquement du paiement avant le début de l'immersion nature, sauf accord écrit du Prestataire

- Le règlement de l'immersion nature est effectué par tout moyen de paiement.

7. DELAI DE RETRACTATION - ANNULATION – REPORT – MODIFICATION – NON-REALISATION DU STAGE OU ATELIER – FORCE MAJEURE

7.1 Délai de rétractation

Dans les 7 jours de la signature du bulletin d'inscription, le Participant inscrit à titre individuel et à ses frais peut annuler son inscription à la condition d'en informer le Prestataire par email.

7.2 Annulation de l'inscription à l'initiative du Participant

Il n'y a pas d'indemnité en cas d'annulation sauf cas de force majeure ou accord du Prestataire.

Toute annulation doit faire l'objet d'un écrit par email auprès du Prestataire.

7.3 Report

Le report de l'inscription sur une immersion nature est possible à la condition d'être notifié au Prestataire 7 jours avant le début de l'immersion nature.

7.4 Insuffisance du nombre de participants à une immersion nature ou météo défavorable

Dans le cas où le nombre de Participants serait insuffisant, le Prestataire se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter l'immersion nature, sans dédommagement, ni pénalité, au plus tard la veille de la date prévue d'immersion nature.

Il en est de même si les conditions météo sont défavorables pour la sécurité de tous. Les frais de réservation du titre de transport du stagiaire, pris en vue d'une immersion nature ne seront pas remboursés. Le participant aura le choix de reporter ou de se faire rembourser intégralement

7.5 Force majeure

Le Prestataire ne pourra être tenue responsable à l'égard du Participant en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure ou d'un cas fortuit, aux sens reconnus par les cours et tribunaux français. En application de l'article L6354- 1 du code de travail, le Prestataire remboursera toute somme perçue au titre des prestations d'immersion nature dont elle n'aurait pu assurer la réalisation, en tout ou partie, pour quelque raison que ce soit.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Prestataire et ses intervenants sont les seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des immersions nature qu'ils proposent aux Participants. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, verbale, etc.) utilisés ou distribués pour assurer les immersions nature, demeurent la propriété exclusive du Prestataire et de ses intervenants. À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, reproduction, exploitation, ou transformation, sans accord express du Prestataire et de ses intervenants.

En particulier, le Participant s'interdit d'utiliser le contenu des immersions nature pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication, par quelque moyen que ce soit, non autorisée des contenus et supports pédagogiques. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus des immersions nature sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

9. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel contenues dans le formulaire d'inscription, sauf avis contraire du Participant, et le cas échéant, feront l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique des immersions nature.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Participant dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et de suppression sur les données personnelles vous concernant. En adhérant à ces conditions générales de vente, vous consentez à ce que nous collectons et utilisons ces données pour la réalisation de la prestation. Sauf refus exprès et écrit nominatif, les données informatiques pourront faire l'objet d'un échange avec les partenaires du Prestataire. L'intégralité de notre nouvelle politique de confidentialité est disponible sur demande par mail à : agnes.fc@alaneo-formation.com.

10. DROIT APPLICABLE - TRIBUNAL COMPETENT

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de contestation, différent ou litige, le Prestataire fera appel à un médiateur désigné. S'il ne peut être réglé à l'amiable, le règlement sera soumis aux tribunaux français territorialement compétents.

A.FC - Alaneo Formation Conseil

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000 €

SIRET 801 293 614 00013 - RCS Toulouse – Déclaration d'activité N°73 31 07402 31 – NAF 8559A

Siège social : 478 Rue de la Découverte – Mini Parc 3 – CS 67624 31676 LABEGE FRANCE